



MEMO

L'unité Loge 9-11 - Local 1976 - Syndicat des Métallos
Unit Lodge 9-11 - Local 1976 - United Steelworkers

CCRI - FUSION

L'audience au CCRI prévue pour le 14 août est reportée au 28 septembre.

La décision de suspendre l'audience du 14 août survient suite à NOTRE demande de médiation avec STAS.

Il est important de comprendre que dans 99% des cas de fusion, le CCRI impose, pour l'ancienneté, une « fourchette » avec les dates d'embauche.

Afin d'éviter ceci, tous les efforts sont déployés;

- Consultation avec la firme d'avocat Trudel Nadeau, une firme qui n'est pas reliée aux Métallos ou la Section Local 1976, qui se spécialise dans le Droit du Travail.
- Étude des jurisprudences dans des cas similaires ailleurs au Canada, par la firme Trudel Nadeau.
- Développement de notre position par la firme Trudel Nadeau, basé sur les jurisprudences, les articles de notre Convention Collective régissant les retours à l'unité, les lois et le devoir du CCRI de rendre une décision qui favorise la paix industrielle.
- Médiation avec STAS, dans le but de trouver une entente sur la question d'ancienneté et d'avoir des recommandations du médiateur lors de notre audience du 28 septembre.

La majorité des membres du Comité Exécutif de la Loge des Agents de Contrôle ont voté en faveur de cette consultation légale externe pour s'assurer qu'il n'y est pas de conflit d'intérêt étant donné que le même syndicat représentait les 2 unités fusionnées.

Marc Hennessey
Chairperson
Loge des Agents de Contrôle